



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du jeudi 03 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des Fêtes de la Gaieté, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	66

DELIBERATION N° DE_2024_099
<i>Voirie - Travaux des ouvrages d'art : coût estimatif de l'opération, demandes de subvention et plan de financement prévisionnel</i>

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date d'affichage
24 septembre 2024

VOTES
EXPRIMES : 65
POUR : 65
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NPPV : 1

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Bernard DELABROYE (LE BOISLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur NESTER

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_099-DE
A G E D I

WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHÉUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU) représenté par Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR) représentée par Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) représenté par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE) suppléée par Monsieur Bernard DELABROYE (LE BOISLE), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEU) suppléé par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHÉUX)

Excusé(s) : Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY)

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_099-DE

A G E D I

Objet de la Délibération : Voirie - Travaux des ouvrages d'art : coût estimatif de l'opération, demandes de subvention et plan de financement prévisionnel

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n° 165/10/2017 en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2019_025 en date du 28 mars 2019 et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2024_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.

Vu la délibération n° DE_2024_009 du 08 février 2024 sur la modification du règlement de voirie – intégration de la participation sur les ouvrages d'art des communes ;

Vu la délibération n°DE_2024_032 du 03 avril 2024 approuvant le budget principal pour l'exercice 2024 ;

Vu l'avis de la commission voirie en date du 10 juillet 2024.

Considérant la nécessité de réaliser les travaux de remise en état des ouvrages d'art essentiel à la sécurité de la circulation et de déposer les demandes de subvention dans le cadre de ces travaux ;

Le Président expose au conseil communautaire les dépenses éligibles pour les trois ponts ci-dessous, les demandes de subvention possibles et le plan de financement prévisionnel :

Coût estimatif de l'opération de remise en état des ouvrages d'art

					ESTIMATION DES TRAVAUX		
DÉNOMINATION DE L'OA	LOCALITÉ	Dossier LES /Enviroscop	Etude MOE	Etude Structure	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
PONT VOUTÉ RUE CAVÉE DE CAUMARTIN <i>(franchissant la Mays)</i>	CRECY EN PONTHEIU / MACHIEL	2 255,00 €	35 240,00 €		238 760,00 €	47 752,00 €	286 512,00 €
PONT VOUTÉ RUE DE LA FERTÉ <i>(franchissant le Scardon)</i>	SAINT RIQUIER	2 255,00 €	31 240,00 €		125 290,00 €	25 058,00 €	150 348,00 €
PONT VOUTÉ ROUTE DE QUEND <i>(franchissant le canal des Mazures)</i>	VILLERS SUR AUTHIE	2 255,00 €	47 500,00 €		320 455,00 €	64 091,00 €	384 546,00 €
		6 765,00 €	113 980,00 €	0,00 €	684 505,00 €	136 901,00 €	821 406,00 €
			120 745,00 €				

Soit un total de 120 745,00 € + 684 505,00 € = 805 250,00 € HT (966 300,00 € TTC) pour trois ouvrages d'art.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_099-DE

A G E D I

Demande de subvention au titre du Programme National Ponts Travaux des ouvrages d'art

- Le gouvernement a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes ou EPCI pour les travaux de remise en état de leurs ouvrages les plus dégradés et notamment ceux présentant un enjeu majeur vis-à-vis de la sécurité des usagers et de continuité des dessertes locales à hauteur de 35 M€ dont le pilotage est confié au Cerema (Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement : établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).
- Le programme National Ponts Travaux subventionnera jusqu'à 60% des travaux de reconstruction, de réparation, de restauration ainsi que les études techniques et réglementaires nécessaires à leur bonne réalisation.
- Le taux de subvention peut être porté jusqu'à 60% de la subvention subventionnable HT dans les limites suivantes :
 - Le montant minimum de l'aide est de 5 000 euros HT ;
 - Le montant maximum de l'aide est de 500 000 euros HT.

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de l'Etat

- Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'ETAT au titre du DSIL pour mise aux normes et sécurisation des établissements publics.

Demande de subvention au titre du Fonds de soutien aux ouvrages d'art auprès du Conseil départemental.

- Le Département contribue à la sécurité des usagers en soutenant les projets de rénovation, de modernisation, de démolition et de reconstruction de ces ponts. L'aide financière est plafonnée à 300 000 euros et le taux de subvention maximum est de 40% avec une participation minimale du maître d'ouvrage de 20% du coût HT de l'opération.

Ces aides sont cumulables avec d'autres financements publics.

• Plan de financement prévisionnel HT

CHARGES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux	684 505 €	85%	Programme National Ponts Cerema	483 150 €	60%
			DSIL et/ou Département	161 050 €	20%
Etudes	120 745 €	15%			
			Autofinancement	161 050 €	20%
TOTAUX	805 250 €	100%	TOTAUX	805 250€	100%

Considérant qu'il est dans l'intérêt du territoire de déposer ces demandes de subvention dans le cadre de ces travaux ;

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_099-DE

A G E D I

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- d'autoriser le président à solliciter un accompagnement financier pour les travaux des ouvrages d'art d'un montant total de 805 250,00 €, selon le plan de financement décrit ci-dessus, pour un montant total de 644 200,00 € de subventions, réparties comme suit :
 - de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et/ou du Conseil départemental au titre du Fonds de soutien aux ouvrages d'art à hauteur de 161 050,00 € ;
 - de l'Etat au titre du Programme National Ponts Travaux des ouvrages d'art confié au Cerema à hauteur de 483 150,00 €
- de donner mandat au Président pour accomplir l'ensemble des démarches nécessaires, depuis le dépôt des dossiers de demandes de subventions correspondants, jusqu'à la signature de tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats des votes

Pour : 65

Farcy Pascal
Berthe Antoine
Balesdent Bruno
Patte Claude
Dufour Grégory
Bordret Xavier
Gamard Marcel
Mouton Eric représenté par Bordet Xavier
Cat René
Doyer Mathieu
Crépin Maurice
Bouchez Franck
Labry Jean Louis représenté par Patte Claude
Gérard Olivier
Beron Maïté représentée par Gérard Olivier
Delannoy Dominique
Briet Damien
Alexandre Isabelle
Miramont Dominique
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Dulys Jean-Claude
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Doublet Odile suppléée par Delabroye Bernard
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_099-DE

A G E D I

Crépy Yves représenté par Marcassin Daniel
Hertault Claude
Conty José
Forestier Maurice
Delcourt Amandine représentée par Forestier Maurice
Monflier Bernard
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Jaméas Jean Jacques représenté par CONTY José
Volant Marc
Fourdinier Marie Claire
Bourgois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Porquet Joël
Lepaysan Joanny
Richard Renard représenté par Hertault Claude
Nester Paul
Wattebled Rachel
Gouesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Soubry Patrick
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend/prennent pas part au vote : 1

Pruvot Jean Paul

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées.
Transmis au représentant de l'Etat le :
Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_099-DE

A G E D I